

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1972)

Heft: 186

Rubrik: Presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOSSIER DE L'ÉDITORIAL

Treize mois de négociations

● Au 1^{er} novembre 1970, le renchérissement est réputé compensé pour les salaires dans l'horlogerie pour l'indice des prix 114,3.

● A fin mars 1971, l'indice atteint 118,2. La FOMH revendique une augmentation de 60 cts à l'heure (ou 120 francs par mois). Celle-ci comprend pour moitié la compensation de la hausse déjà intervenue et pour moitié une anticipation sur celle qui est prévisible.

● Les négociations engagées n'aboutissent pas. Le patronat prétexte de la réévaluation du franc (mai 1971) pour refuser. Les parties saisissent le « Tribunal arbitral horloger », qui décide d'engager une expertise fiduciaire portant sur les comptes d'une cinquantaine d'entreprises pour vérifier les allégations patronales. En attendant les résultats de cette expertise, le tribunal arbitral rend une ordonnance provisionnelle de verser dès le 1^{er} novembre 1971 30 cts à l'heure (ou 60 francs par mois).

Le renchérissement se trouve compensé pour l'indice 119,6.

● En mai 1972, l'expertise n'est toujours pas terminée. Elle coûtera des dizaines de milliers de francs aux deux parties. La FOMH obtient des fabricants allemands, des Roskopf et surtout du groupe ASUAG, le versement des 30 cts restants dès le 15 juin 1972 (indice 125,1).

● Le 20 juin 1972, la majorité de la convention horlogère patronale refuse de verser cette deuxième tranche d'une revendication présentée 14 mois plus tôt.

● L'expertise se poursuit. Elle pourrait être achevée pour le début de l'automne. A fin mai 1972, l'indice des prix avait cependant déjà atteint 127,1.

● Nos calculs confirment ceux établis par *La Brèche*. Les 72 000 travailleurs de l'horlogerie ont subi à la fin juin 1972 un manque à gagner global de l'ordre de 120 millions de francs. C'est un coût élevé pour une politique conventionnelle dont l'un des « arguments » majeurs a toujours été qu'elle permettrait de réaliser une « juste » répartition des richesses.

Et Burchett de brosser ensuite un tableau des régions de l'Indochine menacées à la fois de génocide, de biocide et d'écocide, tant l'environnement de ce pays creusé par 20 millions de cratères de bombes est frappé sauvagement.

A la question d'une auditrice, que peut-on faire ? Burchett répond : aider (c'est ce que fait la Centrale sanitaire suisse, organisatrice de la réunion, qui a envoyé dernièrement l'équipement de deux hôpitaux d'arrière, la Confédération donnant pour sa part une station de réanimation cardiaque) et informer.

Mais l'information, sur ce sujet, est-elle encore possible ? Dans les grands quotidiens genevois, le lendemain, aucun compte rendu de la manifestation...

PRESSE

Les journaux romands à l'écoute de Berne

Berne est le siège des autorités fédérales et de nombreuses informations en parviennent chaque jour. Par quel canal sommes-nous tenus au courant de l'actualité fédérale ? La question est d'importance lorsque est mise en question la diversité de la presse en Suisse.

En faisant abstraction du quotidien économique AGEFI, il y a actuellement vingt quotidiens de langue française dans notre pays, sept paraissent dans le canton de Vaud, cinq dans le canton de Genève, quatre dans le canton de Berne, deux dans le canton de Neuchâtel et un dans chacun des cantons de Fribourg et du Valais.

Le répertoire de la presse suisse 1970-1971, publié par le Centre de recherche et de promotion de la presse suisse et le Centre d'information et de public relations (CIPR) indique les noms de onze correspondants de la presse romande accrédités à l'époque à la Chancellerie fédérale,

Informer sur le Vietnam

Sujet de la conférence : « L'Indochine face aux bombes ». Orateur : Wilfred Burchett, journaliste australien (sans passeport, l'Australie est engagée dans la guerre), spécialiste des problèmes asiatiques, collaborateur du Monde diplomatique et auteur du livre « La Deuxième Guerre d'Indochine ». Toutes les précautions ont été prises : Burchett, dont c'est la première conférence en Suisse, a dû s'engager auprès de la Police fédérale à n'attaquer ni un gouvernement étranger, ni un chef d'Etat.

Le témoignage de ce spécialiste (vendredi 23

juin à Genève) est l'un des plus autorisés qui soit, même s'il est considéré comme pro-communiste. Des rencontres avec les dirigeants nord-vietnamiens actuels et passés, dont Ho Chi Minh, des séjours dans les régions tenues par Hanoï et par le FNL ont donné à Burchett une expérience unique sur le terrain. Son diagnostic : l'offensive nord-vietnamienne visait à démontrer que la politique de vietnamisation est en réalité une militarisation du Vietnam du Sud, que l'administration Thieu ne contrôle pas les masses rurales, que l'armée sud-vietnamienne ne peut tenir sans le déchaînement des forces américaines ; l'offensive n'est donc pas un échec.

plus trois représentants de l'Agence télégraphique suisse, deux de la Correspondance politique suisse, un de la Radio romande et un de la Télévision romande.

Pour dix quotidiens, c'est-à-dire la moitié, un correspondant est accrédité à la Chancellerie fédérale. Il s'agit de « La Liberté », « La Tribune-Le Matin », le « Journal de Genève », « L'Impartial », la « Gazette de Lausanne », le « Journal d'Yverdon », « La Suisse », la « Feuille d'Avis de Lausanne » (aujourd'hui « 24 Heures »), la « Feuille d'Avis de Neuchâtel » et la « Tribune de Genève ».

Les autres doivent se contenter d'un service d'agence. Toutefois pour deux d'entre eux, qui sont des journaux d'opinion, on peut relever que leur directeur politique est conseiller national. Il s'agit du journal « Le Pays » (Jean Wilhelm) et « La Voix Ouvrière » (Jean Vincent). On doit admettre, dans les deux cas, qu'une information de « première main » est réalisée. Qu'en est-il de « L'Est Vaudois » (anciennement « Journal de Montreux ») ? On peut supposer que J.-J. Cevey, ancien directeur, actuellement syndic de Montreux et conseiller national, a conservé suffisamment de contacts avec le journal pour rendre attentif à ce qui doit être souligné en provenance de Berne.

Mais un seul correspondant à Berne est-ce suffisant ? Les « pools » qui se sont établis entre « 24 Heures » et « La Tribune de Genève » d'une part et entre « La Gazette de Lausanne » et le « Journal de Genève » démontrent que ce n'est pas toujours le cas. « La Suisse » qui a depuis pas mal d'années deux collaborateurs dans la ville fédérale a tiré la conséquence de cette situation. La diversité de la presse dans notre pays ne lui permet pas d'avoir, dans bien des cas, une information directe et c'est la nouvelle d'agence, semblable dans tous les journaux, qui donne le ton. La radio et la télévision sont à même de « couvrir » avec plus de rapidité et d'efficacité l'information nationale.

Les correspondants de Berne de la presse romande

« Feuille d'Avis de Neuchâtel » : Jean-Pierre Gaschen
« Journal de Genève » : Jacques-Simon Eggly
« Tribune de Genève » : Jean Ryniker
« La Suisse » : Edouard Perrin et Georges Plomb
« La Liberté » : Pierre Barres
« Tribune-Le Matin » : Jacques Bernard
« L'Impartial » : Hugues Faesi et Jean Steinauer
« Gazette de Lausanne » : Daniel E. Margot
« Journal d'Yverdon » : J.-S. Eggly
« 24 Heures » : Michel Perrin
Radio : Michel Margot, Michel Pache
Télévision : Gaston Nicole, Jacques Rouiller.

A nos abonnés

Pour l'administration d'un journal, la période des vacances est, bien sûr, celle des changements d'adresses. Pour éviter une surcharge de travail à la secrétaire de *DP*, M^{me} Schneider, le plus simple serait de faire suivre votre hebdomadaire préféré avec votre courrier habituel; au cas où cette solution ne conviendrait pas, nous vous enverrons *Domaine Public* à l'adresse que vous voudrez bien nous communiquer. Avec nos remerciements.

DP

Carnet

L'autre jour, j'ai été me promener à Lucerne avec le Freiherr. Moi pour disputer une partie d'échecs, lui pour opérer le recensement des parfums de l'endroit et apporter son soutien de masse aux teckels lucernois.

Jolie ville, Lucerne. Il y avait sur le quai le « Kurkonzert », donné par des musiciens en uniforme et écouté par des touristes endimanchés. Plus un autre orchestre, de jazz celui-là, avec les jazzmen en costume folklorique lucernois, d'où un bien joli contraste.

Dommage, vraiment, que j'ait dû défendre les couleurs de Lausanne : j'avais le choix entre la « Rundfahrt » sur le lac, « inklusiv » chor des alpes, jodel, lancer de drapeaux et « Schweizermusik » — le tout pour 14 francs — et le « Heimatabend » (traduction : soirée folkloristique), également avec « Schweizermusik ».

Ce serait une erreur, toutefois, de croire que les Lucernois ne veillent qu'aux seules émotions artistiques des visiteurs.

Incité par l'exemple du Freiherr, qui enrichissait de son mieux les parfums décrits plus haut, je me suis rendu dans l'un de ces édifices qui ont valu à l'empereur Vespasien une si juste renommée. Et j'ai médité le temps qu'il faut sur cette inscription qui pouvait se lire sur la paroi du lieu : « Ingenieur Ernst ». Puis au-dessous : « Patent Bakernit Pissoir ». Puis encore en-dessous : « System Ernst ». Puis enfin le numéro de téléphone et l'adresse de l'intéressé.

J'ai renoncé à composer le numéro... Puis revenant par l'Emmenthal, et déchiffrant sur la façade des fermes les versets bibliques que de pieux propriétaires y ont pyrogravés, je me disais qu'il n'était pas certain que nos très chers et très vaillants Confédérés (en allemand : tüchtig) soient unanimes à voter contre l'exportation des armes...

Ces considérations sont bien fuites, et j'aurais mieux fait de parler de Gertrud Kurz, la « mère des réfugiés » comme on l'appelait, qui vient de mourir. Ce sera pour la semaine prochaine.

Jeanlouis Cornuz